



Délibération
FINANCES/ JG-SB

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20211220-2021_154COS21-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021

2021 - 154. OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 29

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, PARISI Evelyne, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 5

ARNAUD Dominique à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à PARISI Evelyne, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence, VIOLLET Céline à DIETZ Pierre

Absent excusé : 1

DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : CREACHCADEC Philippe

Date de la convocation : 14/12/2021

Date d'affichage : 23 DEC. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1, *modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Considérant que le budget primitif 2022 sera soumis au vote du Conseil Municipal au cours du premier trimestre 2021,



Considérant que le budget de la collectivité territoriale ne sera pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après consultation de la Commission « Ressources » du lundi 6 décembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'ouverture anticipée des crédits d'investissement détaillés dans les tableaux ci-dessous :



BUDGET PRINCIPAL

Chap/Op	Libellé	Nat.	Libellé	BP TOTAL	25%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	100 000,00 €	25 000,00 €
	Total IMMOBILISATIONS EN COURS			100 000,00 €	25 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2041621	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	31 500,00 €	7 875,00 €
		20422	SUBVENTIONS PERS PRIVEES BATIMENTS	250 000,00 €	62 500,00 €
		2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	258 600,00 €	64 650,00 €
	Total SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			540 100,00 €	135 025,00 €
11	VEHICULE	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	384 000,00 €	96 000,00 €
	Total VEHICULE			384 000,00 €	96 000,00 €



Chap/Op	Libellé	Nat.	Libellé	BP TOTAL	25%
12	INFORMATIQUE	2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	56 000,00 €	14 000,00 €
		2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	88 332,00 €	22 083,00 €
		2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	10 000,00 €	2 500,00 €
		2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	195 706,00 €	48 926,50 €
	Total INFORMATIQUE			350 038,00 €	87 509,50 €
13	MATERIEL ET MOBILIER	2051	CONCESSIONS ET DROITS	10 000,00 €	2 500,00 €
		2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20 000,00 €	5 000,00 €
		21571	MATERIEL ROULANT	2 500,00 €	625,00 €
		21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	13 400,00 €	3 350,00 €
		2158	AUTRES INSTALLATIONS,	137 648,00 €	34 412,00 €
		2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	10 000,00 €	2 500,00 €
		2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	3 000,00 €	750,00 €
		2183	MATERIEL DE BUREAU ET	5 000,00 €	1 250,00 €
		2184	MOBILIER	45 600,00 €	11 400,00 €
		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	198 162,00 €	49 540,50 €
	2316	RESTAURATION DES	60 250,00 €	15 062,50 €	
	Total MATERIEL ET MOBILIER			505 560,00 €	126 390,00 €
14	OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	10 000,00 €	2 500,00 €
		2158	AUTRES INSTALLATIONS,	15 000,00 €	3 750,00 €
		2313	CONSTRUCTIONS	110 000,00 €	27 500,00 €
	Total OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES			135 000,00 €	33 750,00 €



Chap/Op	Libellé	Nat.	Libellé	BP TOTAL	25%
15	ESPACE PUBLIC	2031	FRAIS D'ETUDES	66 665,00 €	16 666,25 €
		204132	BATIMENTS ET	146 055,00 €	36 513,75 €
		2112	TERRAINS DE VOIRIE	5 000,00 €	1 250,00 €
		2128	AUTRES AGENCEMENTS ET	20 000,00 €	5 000,00 €
		2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 500,00 €	625,00 €
		21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	231 609,00 €	57 902,25 €
		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 500,00 €	15 375,00 €
		2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	178 914,00 €	44 728,50 €
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	381 372,00 €	95 343,00 €	
	Total ESPACE PUBLIC			1 093 615,00 €	273 403,75 €
16	TRAVAUX BATIMENTS OR	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	38 000,00 €	9 500,00 €
		2312	AGENCEMENTS ET	46 086,00 €	11 521,50 €
		2313	CONSTRUCTIONS	1 378 899,00 €	344 724,75 €
	Total TRAVAUX BATIMENTS			1 462 985,00 €	365 746,25 €
18	AFFAIRES FONCIERES	2031	FRAIS D'ETUDES	2 000,00 €	500,00 €
		2033	FRAIS D'INSERTION	1 000,00 €	250,00 €
		2111	TERRAINS NUS	756 400,00 €	189 100,00 €
		2112	TERRAINS DE VOIRIE	5 500,00 €	1 375,00 €
		2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	480 000,00 €	120 000,00 €
	Total AFFAIRES FONCIERES			1 244 900,00 €	311 225,00 €
19	ACCESSIBILITE	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	160 372,00 €	40 093,00 €
	Total ACCESSIBILITE			160 372,00 €	40 093,00 €
20	ETUDES URBAINES	2031	FRAIS D'ETUDES	40 000,00 €	10 000,00 €
	Total ETUDES URBAINES			40 000,00 €	10 000,00 €
21	EDIFICES PROTEGES	2031	FRAIS D'ETUDES	25 000,00 €	6 250,00 €
		2313	CONSTRUCTIONS	345 000,00 €	86 250,00 €
	Total EDIFICES PROTEGES			370 000,00 €	92 500,00 €
23	RISQUES NATURELS	2031	FRAIS D'ETUDES	27 000,00 €	6 750,00 €
	Total RISQUES NATURELS			27 000,00 €	6 750,00 €
			TOTAL	6 413 570,00 €	1 603 392,50 €



BUDGET ANNEXE GOLF					
Chapitre	Libellé	Nat.	Libellé	BP TOTAL	25%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	600,00 €	150,00 €
			TOTAL CHAP 20	600,00 €	150,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 750,00 €	1 187,50 €
		2188	AUTRES	69 437,95 €	17 359,49 €
		2188	AUTRES	46 000,00 €	11 500,00 €
			TOTAL CHAP 21	120 187,95 €	30 046,99 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2313	CONSTRUCTIONS	5 000,00 €	1 250,00 €
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	18 000,00 €	4 500,00 €
			TOTAL CHAP 23	23 000,00 €	5 750,00 €
			TOTAL GENERAL	143 787,95 €	35 946,99 €

Ces inscriptions budgétaires seront reprises lors du Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.